

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 11 février 2019

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2019

Secrétaire de séance : Mme MERCERON

Observations : néant

Ajout d'un point à l'ordre du jour : réglementation des points propres pour les dépôts sauvages.

2) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES

- Periscolaire : réunion avec la directrice pour des travaux à réaliser en accord avec l'agglo. Le temps passé par les agents de la commune et pris en charge par l'agglo.
- Budget 2019 : salle omnisports prévoir un appareil électrique pour relever les panneaux de basket (coût estimé : 1500 €)
- Familles Rurales : demande pour installation d'un « escape game » le 18 mai prochain au foyer des jeunes afin de collecter des fonds au profit de l'association.
- Salle de théâtre : désamiantage devis en cours
- Salle de gym : panneau d'information photovoltaïque réparé 530 € (budget photovoltaïque)
- Salle des fêtes : voir au budget 2019 pour achat de machine à laver le sol (5000 à 10.000 € si auto portée ou non)
- Logement locatif route de Clessé : demande de travaux par l'agence de location pour l'entretien de ce logement afin de relouer dans de bonnes conditions. A voir sur place.
- Salle des fêtes : réparation du câble du vidéo projecteur pour résoudre le problème des couleurs.
- Ecole : petit meuble pour l'école commandé mais non livré.
- Club house : lumière extérieure réparée sauf dans le hall d'accueil, revoir le détecteur, coupure du chauffage dans le local ballons. Devis en cours pour l'isolation du mur côté Sud-Ouest. La ventilation VMC devrait fonctionner en permanence pour éviter l'humidité dans les vestiaires. Voir l'effet produit dans quelques mois.
- Stade : samedi après-midi des personnes non licenciées ont utilisé le terrain d'honneur sans autorisation, revoir le règlement d'utilisation des terrains de sports. Y a-t-il des obligations par rapport à la mise à disposition des installations communales ? qu'en est-il au point de vue assurance ?
- Déploiement des containers semi enterrés : mise en place semaine 16 + 17 et distribution des badges à suivre courant 1^{er} semestre (année blanche). Voir avec l'agglo si le terrain envisagé rue des jardins peut être acheté par l'Agglo. Mme PUYJALON remarque qu'il n'est pas souhaitable que l'agglo achète ce terrain. La commune reste propriétaire du terrain avec un accompagnement financier de l'agglo sur les aménagements.
- Salle omnisport : une grille de protection du chauffage est décrochée : attention danger : voir avec un employé communal.

B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINTE

- Route de clessé : dépose de tous les poteaux d'éclairage + le poteau du rond-point. Les travaux d'assainissement recommenceront semaine prochaine. Fermeture des bouts des rues du stade et rue du commerce semaine prochaine.
- Prévenir l'Agglo pour un problème de bouchage d'une conduite d'eau pluviale aux Loges.
- Chemins ruraux : reprendre le programme de réalisation de saignées pour évacuer les eaux de pluies lors de grosses averses telles que ce dimanche, mettre des panneaux permanents pour risque d'inondations à « Mon Plaisir » et à « la Renelière ».
- Columbarium : accès à gravillonner en graviers rouge (1 voix) ou autre aménagement paysager enherbé (6 voix), dallage (6 voix), pas japonais (1 voix). Il est décidé de poser des dalles autour du monument et une allée pour rejoindre l'allée en enrobé.
- Collecte des encombrants à réaliser en mars-avril.
- Gérédis : effacement du réseau route de Val'héry
- Devis pour un véhicule électrique à la place du Kangoo
- Problème de fosse septique qui se deverse dans le fossé communal au Deffend. A voir sur place avec le maire et les services de l'agglo.

C) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES) - ECOLES

- Conseil des jeunes : nettoyage du parc, du lavoir de millepot et celui du vieux pont. Inauguration du parc (invitations réalisées par les jeunes et pancarte d'inauguration avec l'aide de Mr BOCHE Michel).
- Cantine : point sur la part des aliments bio (environ 7 %), d'un commun accord, la commission décide de continuer l'approvisionnement local avec des circuits courts issus de l'agriculture raisonnée. Bilan de l'année 2018 donné pour la prochaine réunion.
- Transport écoles – garderie matin et soir : Mr le maire a rencontré les services de l'agglo pour trouver une solution face à l'affluence : un mail a été transmis directement par les services de l'agglo à tous les parents. Le car serait supprimé pour les enfants de l'école Henri Dès dès le 4 mars prochain.

D) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES

- Subventions à voir en commission pour vote au BP 2019.
- Rencontre conviviale avec les élus et employés de la commune et de l'EHPAD le 29 juin. Lieu à définir.
- AG des randonnées Chichéennes : remerciements pour les conventions signées avec des propriétaires pour emprunter leurs chemins. Allée des 4 bornes : rappel de l'accord avec les nouveaux propriétaires pour organiser 2 jours de randonnées par an.

E) COMMUNICATION – INFORMATIONS

- Direction de l'EHPAD de Chiché : mutualisation de la direction avec la maison de retraite de La Chapelle St Laurent (bi-direction), mutualisation du service paie, de la maintenance. Les premières expériences mises en place semblent donner satisfaction. L'autonomie financière de l'établissement est maintenue.

- achat du bois de la Cure : visite proposée aux conseillers municipaux le 23 février à 10 h 30.
- Visite nocturne des maisons pour la thermographie organisée par l'Agglo a montré les déperditions de chaleur par les toits et ouvertures des maisons.
- AG du Tarot, de la Pêche : RAS
- Panneaux d'informations aux entrées de la commune : avis défavorable du conseil pour pose d'un nouveau panneau route de Parthenay
- Prochaines réunions :
 - o Le 12 février : conseil communautaire
 - o Le 13 février : Familles Rurales
 - o Le 14 février : réunion agglo sur le transport
 - o Le 15 février : AG de Chiché Informatique et CCAS pour l'EHPAD avec le Conseil Départemental
 - o Le 4 mars : réunion agglo sur la petite enfance à 15 h
 - o Le 7 mars : CCID
 - o Le 14 mars : conseil d'école
- Installation d'un Distributeur de Billets Automatique : avis défavorable pour le projet d'installation devant la pompe sur la Place St Martin. Proposition est faite à la place de l'arrêt de bus qui doit être déplacé après les travaux du rond-point devant la maison de retraite.
- Le recensement de la population se termine en fin de semaine, il reste environ 30 logements à recenser.
- Rencontre atelier « prévention des conduites addictives sur les temps festifs et sportifs » : inviter les présidents d'association
- Réponse de la MAM concernant notre demande sur l'avenir plus ou moins proche de la structure concernant le lieu d'implantation. Le maire propose de répondre que la prise en charge de la petite enfance sur notre commune entre dans un projet bien plus global avec les services à la population tels que maison de santé, soins, crèche, garde des enfants, etc... le conseil après en avoir délibéré, pense qu'il faut réfléchir à ce « grand projet » sur le prochain mandat.
- Cimetière : plan en cours de réalisation (2 panneaux à disposer à l'entrée côté bourg et l'autre au bout de l'allée principale coté route de Clessé)

3. Déchets : Fixation des tarifs de prestations supplémentaires d'interventions des services municipaux sur dépôts sauvages de déchets

Commentaire : il s'agit de fixer les tarifs correspondant aux interventions et prestations supplémentaires des services municipaux générées par les dépôts sauvages de déchets.

Considérant que les dispositions prévues par le Règlement de collecte des déchets adopté en Conseil de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais du 6 novembre 2018 sont applicables au territoire de la commune de CHICHE à compter du 1^{er} janvier 2019;

En cas de dépôts sauvages ou d'abandons de déchets ou d'objets sur le territoire de la commune hors des endroits prévus, la remise en état des lieux pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de salubrité des espaces publics, pourra nécessiter dans certaines situations, une intervention supplémentaire des services techniques communaux (et/ou communautaires).

Ces services spécifiques qui s'ajoutent à la collecte normale, ont un cout qui sera alors facturé à l'usager reconnu à l'origine du dépôt.

Proposition de tarifs des prestations supplémentaires d'interventions des services municipaux pour remise en état de l'espace public, générées les dépôts sauvages de déchets :

Constat	Interventions et Services	Tarif
Dépôt sauvages de déchets par un auteur identifié	<p>Forfait de déplacement, de temps passé pour la recherche d'identification, d'enlèvement d'office des déchets et évacuation pour libération du domaine public et de nettoyage pour remise en état du domaine public</p> <p>➤ dépôt < à 100 litres.....</p> <p>➤ dépôt > à 100 litres</p>	<p>➤ 110 €</p> <p>➤ 1€/litre supplémentaire</p>

Les tarifs sont applicables par facturation à l'usager identifié.

3. Résultats de l'appel d'offres pour les travaux du Rond-Point RN 149/RD177

Présentation du rapport d'analyse des offres pour l'attribution des lots 2 (VRD) à l'entreprise COLAS pour 494.459,06 € HT, le lot 3 (signalisations) à l'entreprise Signaux Girod pour 29.899,04 € HT et le lot 4 (espaces verts) à l'entreprise VION pour 15.591.80 € HT. Soit un total de travaux de 539.949,90 € HT.

1^{ère} réunion de chantier le 1^{er} mars à 16 h.

Le maire informe le conseil municipal que la différence entre les estimations du lot 1 et l'offre retenue, provient de la demande de la DIRCO pour alternat réalisé par des agents en place de 7 h à 18 h pendant les travaux.

4. Consultation du CDG 79 – mandat donné au centre de gestion – pour la mise en conformité avec la réglementation européenne du RGPD

Le règlement européen 2016/679, dit Règlement Général pour la Protection des Données ou RGPD, est entré en vigueur le 25 mai 2018 dans tous les pays de l'Union européenne et s'applique à toutes les collectivités territoriales et tous les établissements publics.

Ce texte instaure le principe de responsabilisation selon lequel les collectivités et les établissements doivent adopter et actualiser des mesures techniques et organisationnelles leur permettant de s'assurer et de

démontrer à tout instant qu'elles offrent un niveau optimal de protection dans le traitement des données à caractère personnel.

Le RGPD impose également aux collectivités la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD ou Data Protection Officer – DPO, en anglais), dont les missions principales sont l'information et le conseil sur le traitement des données auprès ou au sein de la collectivité, la diffusion de la culture « Informatique et Libertés », le contrôle du respect du RGPD et du droit national, la réalisation d'audits, la coopération avec la CNIL...

Le non-respect du RGPD est passible de sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 dudit RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées, le Centre de gestion des Deux-Sèvres a accepté de lancer, au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin, une consultation visant à présélectionner des prestataires qui feront l'objet d'une mise en avant et seront présentés aux collectivités concernées.

Cette démarche initiée par le Centre de gestion permettrait aux collectivités et établissements intéressés de choisir, pour leur mise en conformité RGPD, le prestataire de leur gré, selon des critères de sélection abordables et contradictoires, des modalités méthodologiques et financières normées ou tout au moins compréhensibles et confrontables. Sur le plan juridique, le recours à la proposition du Centre de gestion s'organiserait en effet sur la base d'une convention directement conclue entre un prestataire mis en avant et la collectivité ou l'établissement concerné.

Le Centre de gestion des Deux-Sèvres conserverait un rôle de facilitateur et d'assistance aux collectivités en garantissant des prestations de qualité suite à un appel d'offres, dont le cahier des charges portera nécessairement sur :

- les compétences du prestataire,
- l'expérience de ce dernier et ses éventuelles références,
- la capacité du prestataire à répondre matériellement aux besoins d'une ou plusieurs collectivités intéressées,
- et plus globalement l'ensemble des obligations réglementaires portant sur l'activité du DPD (suivi des réclamations, signalement des failles, relation avec les sous-traitants, avec la CNIL, accompagnement du responsable de traitement, conseil...).

Compte-tenu de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et les obligations de mise en conformité au titre du RGPD, Mr le Maire précise que la démarche proposées par le Centre de gestion des Deux-Sèvres présente un intérêt certain et propose de s'inscrire dans cette démarche.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- décide de se joindre à la solution mutualisée de mise en œuvre du RGPD proposée par le Centre de gestion des Deux-Sèvres dans le cadre d'une consultation ouverte visant à présélectionner des prestataires qui feront l'objet d'une mise en avant et seront présentés aux collectivités et établissements concernés, lesquels conserveront in fine le libre choix du partenariat souhaité.
- Autorise Mr le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente démarche de mise en conformité RGPD.

5. Location des terres de la Sapinière de Nantilly : consultation et publicité pour location des parcelles de bois

Rencontre avec le notaire, la procédure est simple puisqu'il s'agit d'une propriété privée de la commune. Un bail à loyer sera rédigé par un notaire. Une information sera publiée sur le site de la commune pour le cas où une personne serait intéressée pour cette location de terre ainsi que sur le site

même de la sapinière. Le bail prévoit que les bois seront replantés par le locataire. Droit de chasse appliqué au locataire. Affaire à suivre.

6. Maison rue des jardins : proposition de compromis de vente

Rencontre avec les propriétaires pour demande de remise en état du mur mitoyen. Après que les travaux soient réalisés, un compromis sera signé pour l'achat au prix de 3.000 €.

7. Résultats financiers provisoires de l'exercice 2018

Présentation des résultats financiers provisoires pour la préparation du budget primitif 2019.

8. Questions diverses :

- a. Courrier de la mairie de Faye l'Abbesse : demande de participation frais secrétariat de mairie.

En raison de la surcharge de travail due à l'installation de l'hôpital sur la commune de Faye l'Abbesse, la mairie de Faye l'Abbesse demande une participation des communes de l'agglo. Après en avoir délibéré, le conseil émet un avis défavorable.

- b. bilan SIBT (Thouaret),
- c. réunion avec « Immobilière Atlantic Aménagement » (CIL) : le propriétaire des logements locatifs (rue des Lilas, rue des Genets et rue des Pléiades) met en vente les logements. Des locataires se sont portés acquéreurs. Le maire a donné un avis favorable pour cette accession à la propriété en souhaitant que l'organisme d'HLM lance un nouveau programme d'investissement.

Prochaines réunions :

11 mars : conseil municipal

14 mars : conseil d'école

18 mars : commission finances à 20 h.

29 mars : vote du budget 2019 CCAS + Commune